

**Compte-rendu du 1<sup>er</sup> Conseil d'école, année scolaire 2024-2025**  
**17/10/2024**

Heure de début de réunion : 18h

PE	RASED	Municipalité	Représentants des parents d'élèves	Invités
<b>Présent(s) :</b>				
Amélie MATHEY CP A Marie Montange CP CE1 C Gaëlle CHAUMONT CE1 A Flavien BROCCOT CE1 B Emmanuelle GARNIER CE2 A Anne VARELA CE2 B Véronique ALEXANDRE CM1 A Barbara GAILLARD CM1 B Elise DUBIEF ULIS 1 Magali HUGOT ULIS 2	Sébastien JARRIGE maître spécialisé	M. LAURENT (maire) Mme COGNARD (adjointe au maire) Mme BAUDRAND (conseillère municipale)	M. DA SILVA Mme CHRISTOPHE Mme BELORGE Mme AMET Mme FOURNOLS Mme GILLOT-MASSON Mme HUMBERT A. M. ESNAUX Mme HUMBERT L. Mme OLLIER	M. ROY (vice-président de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud) Mme HEMERY (coordinatrice du service enfance) Mme COURCIER (AESH) Mme BARRADI (AESH)
<b>Excusé(s) :</b>				
Céline BABEL CM2 B Blandine MAJOLI CM2 A Tiffany BENOIT CP B Anne CATHELIN CP B CM1 B	Pauline GATEAU PEN		Mme LORTON Mme LABRY Mme LECUELLE Mme BIDALOT	Mme Eps (directrice des services périscolaires de Chagny)

## 1. Rôle et fonctionnement du Conseil d'école / Résultats des élections

### Règlement intérieur du Conseil d'école :

#### Les membres de droit :

La directrice d'école (présidente), le Maire et un conseiller municipal, les enseignants de l'école, un enseignant du RASED, les représentants de parents d'élèves, le DDEN, l'Inspecteur de l'Éducation nationale.

#### Les attributions :

- Vote le règlement intérieur, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire.
- Donne son avis sur : les actions pédagogiques, le projet d'école, l'utilisation des moyens alloués, l'intégration des enfants porteurs de handicap, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène, la sécurité et les APC.

### Résultats des élections du 11/10/24:

Les représentants de parents de l'année 2023-2024 ont choisi un vote uniquement par correspondance. 11 élus titulaires et 3 élus suppléants ont été élus (une seule liste)

Titulaires : M. DA SILVA, Mme CHRISTOPHE, Mme BELORGE, Mme AMET, Mme FOURNOLS, Mme LORTON, Mme GILLOT-MASSON, Mme HUMBERT A., Mme LABRY, M. ESNAUX, Mme LECUELLE.

Suppléantes : Mme HUMBERT L., Mme BIDALOT et Mme OLLIER

403 inscrits, 265 votants, 26 nuls.

Taux de participation : 65,76 % (contre 58,19 % en 2023)

## 2. Vote du règlement intérieur de l'école

Lecture est faite du règlement et de ses annexes : charte de la laïcité et charte du numérique.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

### 3. Rentrée 2024

L'équipe pédagogique est stable. Cette année, seules les coordonnatrices des dispositifs ULIS ont changé. Arrivée de Mme DUBIEF (ULIS 1) et de Mme HUGOT (ULIS 2).

AESH : Mmes Barradi, Courcier, Rosier, Ollier, Extrat, Fernandez, Maessen et Moreau-Couvreur.

#### Effectif des classes :

243 élèves à la rentrée

Avec l'accord de M. l'Inspecteur de l'Education nationale, les répartitions ont été faites comme suit :

CP A	CP B	CP CE1 C	CE1 A	CE1 B	CE2 A	CE2 B	CM1 A	CM1 B	CM2 A	CM2 B	ULIS 1	ULIS 2
18	18	7-9	20	21	23	24	24	23	28	28	11	12

Points positifs de la rentrée :

- Le système de couleurs pour trouver son rang et la rentrée décalée des CP fonctionnent bien.
- La liaison GS-CP permet une rentrée des CP en confiance (1 seul élève en difficulté le jour de la rentrée).
- Le nombre d'AESH est suffisant pour couvrir les besoins

Question d'un parent : demande d'explication sur les punitions sur le temps de récréation.

Réponse de la directrice : dans l'école des sanctions sont appliquées en fonction du degré de gravité des actions des élèves. Cela va du rappel à la règle à la copie de petits textes en rapport avec l'incident avec signatures de la famille. Quand les élèves ont des comportements dangereux pendant la récréation, ils sont isolés pendant un temps donné. Les élèves ne sont jamais privés de la totalité de la récréation. Dans certaines classes, un règlement est élaboré par les élèves avec des sanctions discutées. Une des sanctions est la privation de quelques minutes de récréation.

### 4. Modalités de communication école-familles

- Une réunion de rentrée a été organisée dans toutes les classes avec une intervention de la directrice.
- Actuellement, deux modes de communication entre les familles et l'école coexistent : carnet de liaison et espace numérique. Toutes les classes n'ont pas le même environnement numérique : « édumoov », « toute mon année » ou adresse mail de classe.

### 5. Projet d'école : actions pédagogiques et éducatives

- Réaménagement de la cour de récréation : l'architecte et l'ingénieure paysagiste ont récupéré les demandes des élèves. Elles ont également rencontré la directrice et l'équipe pédagogique. Les demandes sont variées : réflexion en espace, favorisation de l'activité physique, lieux calmes, favorisation de l'égalité filles/garçons. L'équipe pédagogique a également demandé une formation spécifique sur le thème : repenser la cour de récréation pour développer l'activité physique, les compétences psycho-sociales et l'égalité filles-garçons
- APQ (activité physique quotidienne): du matériel de sport a été fourni par l'éducation nationale. Des séances sont organisées en classe entre deux activités. Pour la cour de récréation, du matériel a également été fourni (cordes à sauter, élastiques, frisbee).
- Tous les élèves du CE1 au CM2 ont été évalués en fluence de lecture. Les résultats ne donnent pas le niveau réel en lecture mais la fluence est un des indicateurs de ce niveau. La moyenne des classes, dans tous les niveaux, est en dessous de la moyenne en France en 2008 (ELFE) mais reste assez stable dans l'école. Des difficultés sont également repérées dès l'entrée au CP au niveau des compétences en phonologie. L'équipe va mettre en place des activités renforcées en lecture/compréhension.

- Évènements d'école :
  - Festival de la Planche à Clous : tous les élèves ont pu voir un spectacle vivant le 27-09-24. L'équipe pédagogique propose aux élèves plusieurs évènements fédérateurs par an, le festival est le premier de l'année.
  - En second, on trouve, le CROSS solidaire ELA : Les enfants ont couru en collaboration avec l'association ELA. 350 km ont été parcourus le 11-10-24.
  - L'association ECLORE va intervenir dans les classes du CP au CM1 pour le projet « Ecole comestible ». C'est la deuxième année que des séances d'éducation à l'alimentation sont organisées avec cette association. Les interventions sont financées par l'Education nationale (subvention CSCE de 3680€) et par un mécène. L'association sollicite la municipalité pour financer l'impression de livrets pédagogiques pour les élèves. M. le Maire indique qu'un projet de forêt comestible est actuellement à l'étude.
- Le protocole pHARe est toujours en action dans l'école avec l'utilisation de la méthode de la préoccupation partagée. Le dispositif de gestion de conflit « message clair » va être remis en place à la suite de la journée « non au harcèlement ». Afin de repérer les difficultés avant qu'elles ne s'amplifient, la psychologue scolaire va repropose le dispositif « l'école à l'écoute » déjà expérimenté en 2022 avec la précédente psychologue. Les élèves seront libres de prendre un RDV avec la psychologue (avec l'accord des familles en amont) dès qu'ils se sentent préoccupés. Les rendez-vous auront lieu un vendredi après-midi sur deux à partir de la mi-novembre.
- SRAV (savoir rouler à vélo) : des élèves du CE1 au CM2 sont engagés dans ce dispositif. La municipalité finance des séances avec un intervenant pour les CM1 qui démarrent les trajets sur route. Les CM2 seront évalués par la gendarmerie afin de valider leurs compétences. Les CE2 et une partie des CE1 se rendront sur la voie verte pour réinvestir leurs acquis dans des sorties de un à trois jours.
- Classes rousses : les CP A et B se sont rendus deux journées au centre municipal de Rully afin de pratiquer la classe autrement et de profiter d'un parc extérieur boisé.
- Bibliothèque municipale : une partie des classes est inscrite pour participer à des ateliers. M. le Maire indique qu'il pourra y avoir des ateliers « hors les murs » cette année.
- Cours EILE : le cours de portugais a redémarré en septembre. L'horaire pose toujours des difficultés aux familles (mercredis de 17h45 à 19h15). Le cours d'arabe débutera à la rentrée de la Toussaint avec un nouveau professeur.

## **6. Dispositifs d'aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers**

- Les évaluations nationales concernaient tous les élèves du CP au CM2 cette année. Elles se sont déroulées du 9 au 13 septembre.  
Les domaines où les élèves éprouvent le plus de difficultés :
  - fluence de lecture / compréhension de lecture
  - placement de nombres sur des droites graduées
  - résolution de problèmes en mathématiques

L'équipe pédagogique a mis en place des ateliers de remédiation en lien avec le RASED. Certains ont été rapidement arrêtés car les élèves avaient juste besoin de réactiver leurs acquis.

Les résultats ont été transmis aux familles et celles-ci ont été reçues en entretien avec des modalités différentes selon les classes (toutes les familles de la classe ou familles dont les enfants ont des résultats faibles ou fragiles).

- APC : elles sont proposées le soir après la classe ou sur la pause méridienne. L'APC des parents va reprendre. Cette proposition a pour but de partager les difficultés ou les réussites entre pairs. L'enseignant apporte quelques techniques pour gagner du temps et se rassurer. Les familles avaient été demandeuses de temps d'échanges sur ce sujet lors de l'évaluation d'école. Les échanges sont riches et ce temps est apprécié par tous.

- **RASED** : En tout début d'année, le maître spécialisé, M. Jarrige a poursuivi l'aide des élèves déjà suivis en juin. Trente-deux demandes ont ensuite été proposées par les enseignants (environ 13 % de l'effectif). Les demandes concernent aussi bien les acquis scolaires (maître spécialisé) que la posture d'élèves (psychologue scolaire). Les niveaux de CP et CE1 sont privilégiés pour les prises en charge mais toutes les situations sont étudiées et des exceptions peuvent être réalisées.  
Les prises en charge en co-intervention ou en groupes de besoins ont démarré.

## **7. Fonctionnement du périscolaire.**

Depuis la rentrée plusieurs difficultés sont rencontrées : manque de place, problème d'inscription et problème de taux d'encadrement.

Les deux premières semblent résolues depuis quelques jours (augmentation du nombre de places) mais le manque d'animateurs reste préoccupant pour les familles. M. Roy indique qu'il y a une pénurie d'animateurs malgré les recrutements en cours.

En ce qui concerne les inscriptions à l'année, la directrice a dû faire un rappel aux parents afin qu'ils vérifient leur prise en compte. En effet, lorsque la case est cochée, cela ne signifie pas que tous les jours de l'année scolaire sont validés. Les validations se font jusqu'à atteindre le taux de remplissage. Les parents doivent donc bien vérifier le calendrier et joindre le guichet en cas de problème.

Sur le niveau de qualification des agents, M. Roy indique que le BAFA n'est pas obligatoire et qu'une formation du personnel est organisée par la communauté d'agglomération.

Sur la quantité des portions (enfants qui se servent en dernier dans la plat n'ont plus assez), Mme Hemery se dit surprise car il y a des restes chaque midi.

Sur la sécurité des locaux, les représentants de la communauté d'agglomération n'ont pas connaissance du rapport de la commission du mois de juin 2024 qui indique que la salle de garderie du 1<sup>er</sup> étage ne peut accueillir plus de 19 enfants (sortie de secours donnant sur un passage fermé).

La directrice demande une communication plus claire entre le service péri-scolaire et les familles pour la rentrée 2025 afin que les mêmes difficultés ne se reproduisent pas. Les problèmes d'inscription ont été très chronophages pour l'équipe pédagogique en première période.

## **8. Sécurité des locaux et équipements**

Visite de la commission de sécurité le 14 juin 2024 qui a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation.

Les manquements relevés : présence de multiprises, mobilier non conforme, décoration importante dans les couloirs et dans le hall du périscolaire, salle de garderie ne disposant que d'une sortie (accueil de 19 enfants maximum), présence de rideaux non conformes dans la salle polyvalente, portes du préau non sécurisées.

Les suites données :

- demande de prise murales dans les classes et le bureau de la directrice.
- mobilier non conforme évacué
- portes du préau non utilisées

A venir :

- demande de changement des rideaux de la salle polyvalente ( les anciens ont été enlevés)

Problèmes de blattes : un ou deux élèves apportent régulièrement des cafards dans leur cartable. Une entreprise spécialisée a été prévenue et la directrice a pris des mesures envers les familles.

**Exercice incendie** : réalisé le 24/09/24. La directrice demande une formation pour utiliser les équipements (désenfumage, extincteur). A noter : les portes avec « molette » donnant sur l'extérieur sont difficiles à ouvrir par les plus jeunes et causent des engorgements.

**Exercice « attentat-intrusion »** : réalisé le 14-10-24

Demande de la commission de sécurité : rehausser les clôtures et les occulter. Occulter les fenêtres du RDC et le hall.

A noter : pas de clés supplémentaires pour les remplaçants (portes de classes non fermées à clés pendant l'exercice) + l'alarme n'a pas été entendue par plusieurs classes + pas de possibilité de contacter les classes dans les gymnases + les élèves n'ont pas respecté la consigne « silence absolu ».

## **9 : Création d'une association de parents d'élèves : « Les enfants du Marey »**

Présidente : Mme Amet, secrétaire : Mme Ollier Trésorière : Mme Humbert Vice trésorière : Mme Rach  
L'objectif de l'association est de créer des liens entre les familles et de récolter de l'argent pour les projets de l'école.

L'association est domiciliée à l'adresse de l'école : rue du 6 septembre 1944 71150 CHAGNY

La directrice donne son accord pour l'organisation d'évènements à l'école. Une convention sera signée avec la municipalité quand les locaux seront utilisés pour ces évènements.

M. le Maire indique que les réunions de l'association devront être tenues dans des salles municipales.

### Ce qui est déjà prévu :

- tombola de Noël
- vin chaud et boissons de Noël après les chants des enfants
- opération brioches
- vide grenier
- repas coopératif en fin d'année scolaire

## **10. Bilan de la coopérative scolaire**

### 2023-2024 :

Total des charges : 34 982 €      Total des produits : 43 169 €

Résultat de l'année : 8187 €

Montant des subventions des collectivités locales : 32 961 €

Ces montants sont dus à des subventions de l'année scolaire 2022-2023 versées fin 2023.

La subvention annuelle de la municipalité est de 20 000€

### 2024-2025 :

Cotisation des familles : 1014€ (5€ par élève) à noter : des familles ont donné plus.

Adhésion OCCE + assurance : 619,24€

Budget coop par classe : 4€ par élève soit 1076€ en tout

Subvention exceptionnelle en attente pour le SRAV : 1205€

## **11. Remerciements**

Aux parents qui apportent leur aide pour les accompagnements de sorties, aux parents qui ont accepté de passer l'agrément vélo, aux parents qui aident à l'installation du cross...

A la municipalité pour l'aide lors des évènements organisés ou les difficultés ponctuelles.

A Mme Amet et aux membres du bureau pour la création de l'association de parents d'élèves : « Les enfants du Marey »

A Mme Alexandre pour l'organisation du CROSS

A Mme Babel et Mme Montange pour l'aide en cas d'absence de la directrice, notamment quand elle est en déplacement à la DSDEN.

A Mme Belly et M. Boujon, agents municipaux, qui sont toujours disponibles pour la directrice.

Fin de la réunion à 20h10

Chagny, le 05/11/2024

La secrétaire de séance,  
Mme Hugot

La directrice,  
Mme Desmarais